

## Appel à rejoindre Sud Agriculture Tarn

### Le syndicat des ouvrièr- es agricoles tarnais autonome et en lutte !

Notre syndicat est né de la volonté de défendre les salarié-es agricoles, soumis au mêmes crises que leurs patron-nes, en terme de réchauffement climatique mais aussi d'économie de marché.

Aussi peu visible que celui de la conjointe, notre travail, effectué dans les conditions parfois affreuses de l'agrimanaging mais aussi chez les paysan-nes, représente 40 % de l'activité sur les fermes françaises. En 2020, en France, nous représentons plus de 800 000 emplois permanents ou 650 000 ETP et 80 000 ETP saisonnier, 30 000 ETP en Occitanie (+1.8% de 2010 à 2020).

Même si nous comprenons les difficultés économiques des paysan-nes, nous rappelons que le Titre Emploi Simplifié Agricole (TESA) et le travail non déclaré, parfois nous arrangent et souvent nous précarisent.

Pour plus d'infos et pour nous rejoindre :  
syndicatsudagritarn@riseup.net



## Paysans d'En Core

### JOURNAL D'INFORMATION DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU TARN

Est édité par : A.J.P.E.C  
Journal de la Confédération Paysanne du Tarn  
Maison des Associations.  
Place du 1er Mai - 81100 CASTRES  
Tél. : 05.63.51.08.47  
courriel : confpays.81@free.fr

Site internet : http://tarn.confederationpaysanne.fr

Directrice de publication  
Geneviève REY  
Septembre - Octobre 2024

Imprimé par ICSO Albi  
N° ISSN : 0996 4991

## Rejoignez la Confédération Paysanne du Tarn !

À renvoyer à la Confédération Paysanne - Maison des Associations - Place du 1er Mai - 81100 CASTRES  
Tel : 05.63.51.08.47 - courriel : confpays.81@free.fr - Site Internet : http://tarn.confederationpaysanne.fr

NOM.....PRENOM.....TEL.....  
ADRESSE.....CODE POSTAL.....COMMUNE.....COURRIEL.....

Je suis adhérent à la Confédération Paysanne. Je vous envoie un chèque de 80 euros à l'ordre de la Confédération Paysanne du Tarn

Je m'abonne au journal bimestriel départemental « Paysans d'En Core ». Veuillez trouver ci-joint un chèque de 15 euros à l'ordre de l'A.J.P.E.C

Je suis nouvel adhérent, je vous envoie un chèque de 50 euros, et pour les bénéficiaires du R.S.A ou cotisant solidaire (40 euros) à l'ordre de la Confédération Paysanne du Tarn

Je soutiens la Confédération Paysanne et ses actions et je souhaite en être membre solidaire. Je vous envoie un chèque de ....x 15 euros

## SAFER : REPERTOIRE ADEART

### TRANSMISSION- INSTALLATION

**Vous cherchez des terres pour vous installer ?  
Vous avez une ferme à transmettre ?  
Inscrivez-vous vite sur le répertoire ADEART.**

**Vos responsables CONF'SAFER par secteurs sont là pour faire le lien et vous renseigner :**

- Secteur nord-est :  
Quentin Hay : 06 15 27 00 69  
Katia Zwerus : 06 70 73 15 14 ; 05 63 76 40 46
- Secteur nord-ouest :  
Victor Belle : 06 95 40 20 28
- Secteur sud-ouest :  
François Sabo : 06 86 12 45 57
- Secteur sud-est :  
Jérôme Carayol : 06 63 64 91 46  
Lionel Epiphane : 06 85 90 98 36



# Paysans d'En Core

## JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU TARN

Bimestriel

Septembre /

Octobre 2024

n°184

### SOMMAIRE

#### Vie syndicale :

-FCO - MHE une crise sanitaire sans précédent p 2

-Lancement de campagne Election Chambre d'agriculture 2025

-Assemblée générale de la Conf du Tarn 2024 p 3

-Elections Chambre d'agriculture 2025 p 4 et p 5

#### Actualités :

-Fête de l'Automne à St Agnan p 6

Page ADEART :  
-Formation technique ADEART / VIVEA p 7

Page info :  
-Appel à rejoindre Sud Agriculture Tarn p 8

## Janvier 2025 sera le mois des élections professionnelles agricoles.

La Confédération paysanne nationale a dévoilé ce 10 septembre 2024 le slogan de ces élections « **Pour des campagnes vivantes, soyons ferme** ».

Ce slogan est lourd de sens et constitue un objectif réel. Nos campagnes peuvent être rendues plus vivantes et désirables, pour les citoyens aussi, en accompagnant l'installation importante et urgente de nouvelles fermes à taille humaine en passant de 450 000 fermes à 1 million de fermes. Ce chiffre est pourvoyeur d'emplois dans les campagnes, engendre l'installation de familles et devrait s'accompagner d'une relocalisation du service public et de projets collectifs dans les campagnes.

Pour se faire nous devons activer et soutenir les outils et les leviers proposés dans le **projet d'Agriculture Paysanne**.

Ces outils sont :

- **la gestion du foncier** en favorisant la transmission et des installations nombreuses. Pour se faire, les terres agricoles ne devront plus partir à l'agrandissement systématique ou à l'artificialisation galopante.
- L'obtention d'**un réel revenu paysan** qui rémunère le travail du paysan, ses charges et sa couverture sociale et qui garantissent la durabilité de l'exploitation, condition importante à atteindre pour attirer de nouveaux paysans. Cela peut passer par la **redistribution d'aides PAC conséquentes** à la personne et l'augmentation des aides aux premiers hectares.
- L'accompagnement technique des paysans en appliquant une gestion de l'exploitation basée plus sur l'agronomie, l'autonomie, la réduction des intrants et apportant des solutions pour réduire les impacts délétères du changement climatique sur les rendements.
- L'atteinte de la **souveraineté alimentaire** qui doit conduire au développement de certaines productions vivrières peu soutenues dans notre pays : arboriculture, maraîchage, élevage... et ainsi réduire l'acheminement de denrées d'autres pays engendrant des pollutions importantes et une réduction de l'autonomie alimentaire de ces pays exportateurs.
- **L'économie et le respect de nos ressources** : terres, eau et air, afin de garantir une alimentation de qualité, tout en préservant, voire en améliorant la **biodiversité et la santé de nos citoyens**.

Notre projet est crédible, désirable, développe de l'emploi, remet du végétal et de la vie dans les campagnes. Il redonne de l'espoir qui semble être anéanti à petit feu par une politique de la peur et de soutien aux profiteurs du capitalisme.

Notre projet est tellement crédible que récemment le président de la FNSEA a utilisé une partie de notre vocabulaire en parlant de souveraineté alimentaire, de revenu pour les agriculteurs et de bloquer les accords du Mercosur.

Malgré les mêmes mots, la manière d'atteindre les objectifs est bien différente. Comment faire de la souveraineté alimentaire quand on développe une agriculture exportatrice plutôt qu'une agriculture locale. On peut voir l'exemple du système mis en place dans le Sud Ouest où la production principale est le maïs pour une exportation qui s'accompagne d'un agrandissement du port de la Rochelle (au profit d'une coopérative agricole) et de pollutions des eaux souterraines entraînant la fermeture des captages d'eau potable.

**Proposons à la place du modèle agroalimentaire mortifère une agriculture paysanne qui aurait un avenir radieux si les aides publiques étaient bien ciblées et l'intelligence collective basée sur la préservation du vivant, la clé de voûte du système !**

**Soutenez par votre vote en janvier 2025 l'Agriculture Paysanne Durable, donnez vous alors plus d'espoir, plus de voix et plus de poids.**

Sandrine MIOT



## FCO – MHE : une crise sanitaire sans précédent

Depuis les années 2006-2009, jamais une crise sanitaire n'avait frappé les élevages de ruminants avec une telle violence et une telle ampleur géographique. La FCO (fièvre catarrhale ovine) a refait son apparition à l'automne 2023, ainsi que la MHE, nouvelle maladie en France sur les bovins.

### Des maladies liées au changement climatique

Ces maladies, d'origine tropicale, sont provoquées par des virus transmis par des moucherons culicoïdes qui ont élu domicile, grâce au réchauffement climatique, à des latitudes où ils ne vivaient pas auparavant.

De la même manière que des mouches à myiases (*Lucila sericata* ou *Wohlfahrtia magnifica*) ou des moustiques tigres ou autres insectes sont remontés d'Afrique vers l'Europe depuis les années 90.

### De nombreux sérotypes identifiés

La FCO (ou maladie de la langue bleue) comprend au moins 27 sérotypes, ce qui rend compliquée la protection par vaccination car même s'il existe des vaccins polyvalents contre 3 sérotypes, il est évident que les laboratoires devront s'adapter aux nouvelles épidémies qui peuvent survenir dans les prochaines années.

Ainsi le vaccin Syvasul protège contre les sérotypes 1,4 & 8 et un nouveau vaccin devrait être sur le marché en 2025 contre les sérotypes 3, 4 & 8. Quant à la MHE, elle comprend 7 sérotypes.

### L'immunité naturelle

Depuis l'épisode 2006-2009, la vaccination était peu pratiquée, en dehors de l'obligation liée à l'exportation. Pour autant, les élevages ont été protégés par une immunité naturelle jusqu'en 2023, où le retour de la FCO dans nos régions serait dû à un nouveau variant dû à une mutation du virus. La nouvelle épidémie a fait des dégâts considérables durant l'automne 2023 et l'été 2024. Jusqu'à 30 % de mortalité sur certains troupeaux.

On peut se poser la question : est-ce que mon troupeau est immunisé après cela ? En théorie, l'immunité naturelle est acquise pour toute la vie de l'animal, mais pour un sérotype et un variant donné du virus. Par ailleurs, il est difficile de connaître le nombre de

brebis immunisées ou pas, sauf à faire des prises de sang et tests PCR.

Enfin, le prix à payer est très lourd si l'on prend en compte les pertes d'animaux, de chiffre d'affaire, le travail considérable de soins aux animaux, le stress, les traumatismes psychologiques.

### Les vaccins

La solution temporaire et à court terme, bien que limitée aux sérotypes visés, est la vaccination, mais elle a un coût, et se heurte à la condition de disponibilité. Pour le sérotype 3, arrivé depuis les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne, il est fourni gratuitement sur la zone contaminée et la zone régulée. Au 19 septembre, elle arrive au niveau de la Haute-Loire, le nord de la Lozère, de l'Ardèche, de la Drôme et englobe la Savoie.

La ministre a annoncé le 3 octobre l'extension de la vaccination à tout le territoire français, mais on attend le vaccin.

Qu'attendent les autorités ? Que le virus finisse de décimer les troupeaux du sud de la France déjà durement touchés par les sérotypes 8 et 4 ?

Les éleveurs corses sont inquiets car le sérotype 3 est présent à 150 km de l'île, en Sardaigne. Pour le sérotype 8, il est scandaleux que le vaccin reste à la charge des éleveurs et que les stocks soient épuisés.

On nous propose un autre vaccin, le seul disponible, qui coûte plus de 4 fois plus cher !

### Le manque d'anticipation

Les autorités sanitaires nationales et départementales n'ont pas rempli leur mission d'information et d'anticipation au printemps 2024.

Alors que des foyers de FCO étaient identifiés tous les mois depuis janvier, une information assortie d'un conseil aurait pu éviter l'hécatombe de l'été. Une prise en charge des vaccins par l'État aurait pu rendre possible la

vaccination à des éleveurs à la trésorerie fragilisée.

### Les revendications de la Conf

Lors de la cellule tarnaise de « veille » (alors qu'il s'agit d'une crise) du 23 août, des revendications ont été formulées :

- prise en charge à 100 % de tous les vaccins
- indemnisation par un fonds d'urgence des pertes directes et indirectes
- une aide d'urgence de 5000 € par foyer
- une aide psychologique

La prochaine cellule de « veille » a lieu le 9 octobre en Préfecture.

Nous exigeons des réponses concrètes et demandons également des recherches plus approfondies sur l'immunité naturelle.

L'avenir de l'élevage en France est gravement mis en question. En l'absence de solidarité et de soutien de l'État, des actions plus musclées pourraient être envisagées.

### Le FMSE propose une indemnisation des pertes directes

« Les foyers éligibles sont ceux constatés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et le 31 août 2024, avec des pertes éligibles jusqu'au 31 décembre 2024. Cela représente une enveloppe fermée de 19 millions d'euros, avec application d'un stabilisateur en cas de dépassement de l'enveloppe.

Le taux d'indemnisation des pertes est de 100 %. » Nous ne connaissons pas le barème pris en compte ni le nombre précis d'animaux morts sur le territoire ni le délai de paiement. Quid des pertes indirectes ?

Les éleveurs sont dans l'expectative et réclament une réponse claire et rapide.

• Daniel DEBRUS



## FORMATION TECHNIQUE ADEART / VIVEA

S'adapter et innover avec l'agriculture syntropicque en climat tempéré

Lundi 9, mardi 10, mercredi 11 et jeudi 12 décembre 2024

Horaires pour les deux jours : 9h -12h30 et 13h30 -17h

Lieu : Les Jardins de Midgard, 308 Chemin de la Roque, 81440 Peyregoux

**Intervenant** : Pablo Pailhes, formateur et Grégoire Servian, agriculteur et formateur dans le Gers

♦ **Comprendre** les fondements et les étapes de l'agriculture syntropicque et **reconnaître** divers exemples de mises en applications dans des écosystèmes et objectifs de productions différents.

♦ **Distinguer** les notions de stratification, succession écologique et perturbation afin de savoir les **appliquer** judicieusement dans son projet agricole.

♦ **Appréhender** les éléments-clés pour la mise en place d'une parcelle alliant régénération de l'écosystème et production variée, en prenant en considération les caractéristiques de son milieu.

♦ **Maîtriser** les aspects économiques d'une plantation. Se projeter sur la gestion à long terme d'une plantation. **S'approprier** le processus de conception d'une parcelle expérimentale adapté à son contexte et ses objectifs de production.



**Repas : « Auberge espagnole », chacun apporte quelque chose à partager**

### ➤ Modalités d'inscription

L'inscription est obligatoire afin de faciliter l'organisation logistique des formations. Pour cela, merci de contacter directement l'ADEART par **mail [adeart.tarn@free.fr](mailto:adeart.tarn@free.fr) ou au 05.63.51.03.70** en transmettant vos attestations d'éligibilité aux financements VIVEA (voir ci-dessous).

L'adhésion à l'ADEART est obligatoire pour pouvoir participer à toutes nos formations (adhésion de 25€ pour l'année 2024). Une fois inscrit, vous recevrez par mail toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la journée (programme de formation, fiche covoiturage, modalités d'accès, etc.).

### ➤ Financement des formations

Toutes nos formations sont prises en charge par le fond VIVEA. Comment savoir si vous êtes éligible ? Vous êtes chefs d'exploitation (ATP ou ATS), cotisants solidaires, conjoints collaborateurs à jour dans vos cotisations VIVEA vis-à-vis de la MSA : il faut nous envoyer le document « **attestation de régularité** » **de situation au regard du fond d'assurance formation VIVEA**.

Vous êtes porteur(se) de projet ayant un PPP validé sur lequel figure le thème de la formation et daté de l'année en cours : il faut nous transmettre les **4 documents officiels du PPP** (voir avec votre CEPPP).

Merci de vous rapprocher de l'ADEART pour plus d'informations

## Fête de l'automne à St Agnan

Une bonne centaine de personnes étaient rassemblées le 22 septembre à Saint-Agnan pour la fête de l'automne.

Les randos matinales nous ont permis de faire de belles rencontres, d'apprécier le savoir-faire des agriculteurs encore présents dans ces lieux, d'admirer les paysages à partir des hauteurs entourant le site de Saint-Agnan, et mesurer le désastre inéluctable que fait courir le projet de méga scierie.

Nos échanges pendant les randos nous ont rappelé combien notre existence était dépendante de la terre, de l'eau et de l'air quelle que soient nos appartenances.

## Témoignage

Nous étions plusieurs de la Confédération paysanne à participer aux débats sur l'agrandissement de l'usine SIAT à Brassac ce dimanche 22 septembre.

Ce que moi j'ai vu et entendu c'est un petit collectif d'habitants qui à l'aide de deux trois associations compilent des données techniques et environnementales factuelles à présenter aux habitants et auprès des pouvoirs publics qui s'opposent aux chiffres économiques présentés par SIAT.

SIAT souhaite s'agrandir et occuper 30 ha de terres absorbant à eux seul chaque année le volume de production de bois du Tarn. Cela conduisant à l'acheminement vers l'usine de nombreux camions, entraînant par ricochet une pollution atmosphérique importante pour les riverains. Cela entraînera aussi la pollution du cours d'eau situé au dessous de l'usine par convergence des rejets des eaux de traitement du bois chargées en molécules fongiques.

Les arguments collectés par les habitants sur la pollution de l'eau sont issus de données récupérées dans des dossiers techniques rédigés par l'administration d'Alsace au sujet d'une autre usine de SIAT située dans ce département. Ainsi, le préfet a mis en demeure SIAT de faire quelque chose car les rejets de fongicides en sortie du tuyau relarguant les eaux pluviales de l'usine sont 100 fois supérieure à la

Nous saluons l'organisation des diverses associations, syndicat et collectifs présents tout au long de la journée.

Les débats ont évoqué de nombreux problèmes quant à l'artificialisation des sols, aux pollutions atmosphériques, la gestion de l'eau et de la forêt.

Les démarches déjà engagées (rencontres avec les autorités régionales, départementales et locales, recours gracieux et contentieux, toujours avec le soutien de la conf.) nous ont été communiquées et nous avons pu constater la mainmise des institutions même si elles sont manipulées avec une marge de manœuvre étroite. Nous remercions la Confédération pay

dose acceptable pour la distribution d'eau potable et quelques kilomètres avant la station d'eau potable du village alsacien situé à l'aval elle reste supérieure aux normes autorisées.

Voilà ce que ces quelques personnes présentent aux riverains et aux élus pour alerter et dire qu'il y a de quoi s'inquiéter. A cela on leur oppose sans aucun argumentaires solides, « Vous racontez n'importe quoi ! » et « l'usine va être pourvoyeuse de 160 emplois ».

Mais ces emplois c'est sur combien d'années, si on consomme aussi rapidement la ressource en bois l'usine ne tiendra pas plus de 10 ans peut être et les petites scieries alentours ne vont-elles pas fermées engendrant du chômage et des pertes d'emplois sur le bassin ? 160 emplois de SIAT moins 160 emplois déjà existant dans les petites scieries ça fait 0 pour le bassin alentour.

Ce que signalent les habitants, nous ne sommes pas contre la modernisation de l'usine mais pas pour un agrandissement démesuré.

Nous avons apprécié l'intervention d'une journaliste Cécile Izoard. Elle a bien décrit la façon dont les grandes entreprises "voraces" s'accaparent le charbon, le pétrole, les métaux, l'eau, le bois sans considération pour la nature, pour les êtres vivants, pour l'eau et la terre, pour l'intérêt des générations futures. Tout ce qui est bon pour

6



sanne pour son soutien, ses interventions appréciées, convaincus que la force des groupes et l'intelligence collective nous permettront de remplir nos devoirs de citoyens.

• M & G adhérents solidaires

faire de l'argent les intéresse, tout est "mineral" ; ce sont des criminels en costard cravate !

Les arguments de l'emploi, du progrès, de la nécessaire production d'énergie, etc., sont des mensonges dissimulés par du greenwashing ! Autre contrainte et la plus grave est d'avoir occulté le changement climatique qui ne va pas épargner la Montagne noire, la pousse des arbres, l'arrivée de nouveaux insectes, maladies, risques d'incendies. Le groupe SIAT et son monde supposent que rien ne va changer ... Ce sont des utopistes qui s'ignorent.

Donc comme il nous a été rappelé dans la charte de l'environnement dans ces trois premiers articles, les habitants des communes alentours ne font que leur devoir de citoyens et méritent du respect et d'être entendus

### Charte de l'environnement

**Article 1er.** Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

**Article 2.** Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

**Article 3.** Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

• Sandrine MIOT et Jérôme CARAYOL

3

Vous êtes cordialement invités à participer  
au Lancement de Campagne des Elections chambre d'agriculture 2025  
organisée par la Confédération Paysanne du Tarn

**LE VENDREDI 8 NOVEMBRE 2024**

chez "Les jardins de Midgard"  
308 chemin de la Roque  
81400 PEYREGOUX

- à partir de 15 heures, Point Presse
- à 16 heures, en partenariat avec l'ADEART, visite de la ferme et Café-débat transmission - Installation suivi d'un apéritif dinatoire

## Assemblée Générale de la Conf du Tarn 2024

La Confédération Paysanne a tenu son assemblée générale le 10 septembre au GARRIC.

Nous avons été accueilli à « l'échappée bêête » chez Audrey et Lionel Labit. Nous avons évoqué les sujets qui préoccupent les paysans tarnais.

Des paysans et paysannes participent activement et régulièrement : aux différentes commissions départementales CDOA stage 21h : un travail d'information en direction des adhérents est fait lors de chaque session.

**CDPNAF** : Elle n'a pas de pouvoir de décision, elle n'a qu'un pouvoir consultatif. De nombreux sujets sont abordés et nous pouvons défendre notre vision de l'agriculture paysanne contre l'artificialisation des terres, l'agrivoltaïsme et l'agrandissement excessif. La CDPNAF cumule de plus en plus de compétences grâce à son impartialité et son pouvoir consultatif qui amène la sagesse dans les débats.

**Loup** : La Conf revendique plus de moyens pour l'indemnisation, des moyens de protection, ainsi que le déploiement des brigades loups pour éliminer les individus posant problème et aussi une meilleure indemnisation des pertes indirectes (avortements, chutes, étouffements).

**Sangliers** : Le problème récurrent des sangliers qui causent des dégâts, affectant les prairies, les cultures et les clôtures.

Demande d'aide pour les clôtures et mise en place de battues administratives.

**Salon à la ferme** : La quatrième édition du Salon à la ferme s'est déroulée du 24 au 25 février 2024 sur le thème de la souveraineté alimentaire. Cinq fermes ont ouvert leurs portes, des visites, des petits dej, la traite le dimanche matin autant de beaux moments de rencontre et de connaissance de notre métier, des valeurs de l'agriculture que nous pratiquons.

**L'abattage à la ferme** : Quatre exploitations projettent la création d'un abattoir d'élevage sur leur ferme, Une présentation des 4 projets a été effectuée au printemps à une des responsables du secteur sanitaire des aliments. Elle a reçu un accueil favorable. En 2025, les projets devraient voir le jour.

**La Chambre d'agriculture** : Deux élues femmes y siègent. Quatre sessions ont eu lieu. Lors d'une session, le quorum n'étant pas atteint la session a été reportée. La Conf présente des motions, dont certaines passent : les dégâts de sangliers, la viande cellulaire, l'indice des fermages, le fromage au lait cru.

**Fièvre catarrhale ovine FCO et MHE** : De nombreuses fermes sont touchées. La Conf a été le premier syndicat à alerter les autorités et les élus, en réclamant la gratuité et la disponibilité des vaccins, un fonds d'urgence prenant en compte les pertes directes et indirectes ainsi qu'une demande d'acompte de 5.000 € par foyer FCO ou MHE.

**SAFER** : La relation avec le directeur de la SAFER est plus coopérante.

Ensuite, nous avons abordé les sujets sur lesquels la Conf est investie et qui ont des répercussions sur le monde paysan.

**L' A69** : les points qui nous font être actifs dans les revendications : le gaspillage des terres agricoles, cette artificialisation des terres croissantes et une pression accrue sur les expropriations. Artificialisation croissante incluant centres commerciaux et zones industrielles avec renforcement des routes pour de gros poids lourds de 38 tonnes. Les panneaux photovoltaïques seront répartis entre quatre sociétés autour de l'autoroute.

**SIVENS** : La Conf est toujours présente dans les études et reste vigilante sur les points sensibles.

**CRISE AGRICOLE** : Revendications multiples arrêt définitif de la politique de libre échange, une loi de rupture avec la loi EGALIM afin de préserver le revenu agricole.

**SIAT Brassac** : Encore un projet où l'on ne prend pas en compte les habitants du territoire. Nourrir une entreprise qui a déjà fait des dégâts dans d'autres pays. Créer des emplois en détruisant un espace, des lieux de vie, une culture, une histoire.

**Renouvellement du CD** : Trois personnes rentrent : Viviane Pottier, Vivian Pic, Olivier Janichon.

• Hugo PUECH et Geneviève REY

## Elections Chambre d'Agriculture 2025

La Confédération Paysanne du Tarn, pour les élections professionnelles va présenter deux listes : une pour le collège 1 des chefs d'exploitation et assimilés et une pour le collège 4 anciens exploitants et assimilés.

Nous vous proposerons sur le terrain quelques événements sur différentes thématiques qui préoccupent la profession agricole. Tenez vous informés et nous serons ravis de pouvoir débattre, partager et recueillir vos préoccupations et vos propositions.

Début novembre nous organiserons un événement autour de la transmission-installation qui lancera notre campagne officielle aux Elections professionnelles 2025.

Vous recevrez en janvier nos profession de foi ainsi que les bulletins de vote. Nous vous encourageons à voter par vote électronique dès réception de ce matériel.

• Sandrine MIOT



## La Confédération paysanne a été reçue par la Ministre de l'agriculture, Annie Genevard

La Ministre était là pour nous écouter. Durant près de deux heures, nous avons donc pu lui faire part de nos propositions pour les urgences en cours.

- Crise sanitaire : la Confédération paysanne a rappelé sa demande que cessent les inégalités de traitement entre éleveur-euses dans la gestion de cette crise. FCO3, FCO8, MHE, il est incompréhensible pour les éleveur-euses que perdurent ce deux poids deux mesures.

Nous avons redemandé une prise en charge par la commande publique des vaccins pour celles et ceux qui souhaitent vacciner leurs troupeaux, des indemnités qui prennent en compte toute les pertes, directes et indirectes. Que l'accompagnement RSA soit bien exempté de l'obligation de réaliser des heures d'activité par semaine, ce qui est totalement incompatible avec la gestion d'une ferme.

Or c'est demandé dans certains départements. Nous avons dit notre détermination à ce que personne ne reste sur le bord de la route ! Il en va de l'avenir de l'élevage en France. La Ministre a confirmé qu'elle fera des



annonces lors de sa venue à Cournon. Elles doivent être à la hauteur de la situation.

- LOA : Nous avons redit à la Ministre que ce projet de loi manque sa cible : Installer. Les deux grosses lacunes sont l'absence de dispositions sur le revenu et le foncier.

- Revenu : La Ministre s'était engagée comme députée avec son groupe LR à l'Assemblée nationale sur la question de l'encadrement des marges, nous

l'appelons à concrétiser cet engagement et à aller plus loin pour des prix minimums garantis.

- Foncier : nous demandons une démocratisation des SAFER et à un recentrage sur leur mission de service public.

Les SAFER ne doivent pas être des agences immobilières. La Ministre a dit son attachement à ce que la priorité soit bien à l'installation.

Enfin, sur le sujet des élections professionnelles, la Ministre a pris note de nos demandes : un scrutin proportionnel et non plus un mixte «majoritaire et proportionnel au plus fort reste». Le mode actuel de scrutin nuit au pluralisme syndical et aux politiques agricoles en faveur de la transition sur les fermes.

L'intégration des cotisants solidaires, affiliés à l'ATEXA, dans le corps électoral pour les élections aux chambres d'agriculture. Ils et elles cotisent, sont paysan·nes, mais n'ont pas le droit de vote !

• Confédération Paysanne Nationale

## POURQUOI VOTER ?

Voter, c'est pouvoir orienter les politiques publiques locales et nationales.

En janvier 2025, les électeurs et électrices du monde agricole vont élire les membres des chambres d'agriculture départementales et régionales.

Une chambre d'agriculture départementale c'est 33 membres élus pour une durée de 6 ans et répartis dans 10 collèges.

Le collège le plus important en nombre et qui pèse le plus dans le fonctionnement des chambres est le collège 1 (chef-fes d'exploitation et assimilés). La gouvernance des chambres d'agriculture est issue de ce collège.

Les élections professionnelles ne servent pas « à rien » : elles ont le pouvoir de dessiner les contours du monde agricole. Si un syndicat agricole généraliste obtient au moins 10 % des voix dans le collège 1 des chef-fes d'exploitation et assimilés lors des élections professionnelles agricoles, il pourra être représentatif au niveau du département.

S'il atteint ce score de 10% dans au moins 25 départements, il obtient aussi une représentativité nationale. Il pourra alors siéger dans les instances qui influent sur les politiques agricoles nationales et participer à l'orientation des financements et du développement agricole, des politiques environnementales en agriculture ou des filières par exemple. Le résultat de ces élections détermine aussi le montant du financement public des syndicats agricoles pour les six années à venir.

À l'échelle nationale, le fait d'être le premier, le deuxième ou le troisième syndicat aura donc toute son importance.

Aujourd'hui, c'est l'union FNSEA-JA qui dirige la majorité des chambres d'agriculture. Avec un budget de 750 millions par an, les chambres d'agriculture orientent les politiques de développement agricole locales et nationales.

La chambre d'agriculture a un rôle de représentation auprès des pouvoirs publics pour toutes les questions rela-

tives à l'intérêt général agricole. Elle a une action de conseil auprès des agriculteurs et agricultrices et auprès des collectivités.

Les chambres d'agriculture sont de plus en plus des lieux de passages obligés pour les agriculteurs et agricultrices : aides à l'installation, conseil sur la réglementation, la commercialisation, l'environnement, etc. Les décisions qui s'y prennent dessinent donc le monde rural de demain.

### Quel est le mode de scrutin ?

C'est un scrutin de liste départementale à un tour qui est organisé. Pour les collèges des chef-fes d'exploitation et assimilés et celui des salarié-es : c'est un scrutin à la proportionnelle aménagée.

La liste arrivée en tête obtient la moitié des sièges et les sièges restants sont répartis à la proportionnelle suivant la règle du plus fort reste. Pour les autres collèges : scrutin majoritaire à un tour.

### Et dans les territoires, cela signifie quoi, concrètement, d'être un syndicat représentatif ?

Être un syndicat représentatif, c'est avoir le droit de siéger dans des instances essentielles dans la vie des paysans et paysannes du département et pour lesquelles l'approche peut être différente d'un syndicat à l'autre.

Cela permet par exemple de :

- Orienter la priorisation de l'accès au foncier en cas de concurrence (En participant à l'élaboration du SDREA)
- Donner un avis sur les demandes d'autorisation d'exploiter (installation, agrandissement, etc.) (via les CDOA)
- Donner un avis sur la vente des terres agricoles (via les comités techniques SAFER)
- Trancher les litiges liés au fermage (via les tribunaux paritaires des baux ruraux)
- Participer aux instances qui orientent les politiques d'installation au niveau régional (notamment via les CRIT)
- Participer à l'orientation des formations des paysan·nes et des futur-es paysan·nes (via le fonds Vivea)
- Lutter contre l'artificialisation des terres (via les CDPENAF)

- Défendre les agriculteurs pour leurs indemnités de dégâts de gibier (via les CDCFS)

Les chambres d'agriculture sont constituées de :

### ♦ Collèges individuels

- Collège 1 : Chef-fes d'exploitation et assimilés (18 membres)
- Collège 2 : Propriétaires fonciers et usufruitiers (1 membre)
- Collège 4 : Ancien·nes exploitant·es et assimilés (1 membre)

La Confédération Paysanne du Tarn se présente à deux Collèges.

### ♦ Collèges de groupements d'électeurs et d'électrices

#### Qui vote au collège 1 ?

Il faut être inscrit·e sur la liste électorale de son collège spécialement établie dans chaque département. C'est l'adresse du siège d'exploitation qui compte.

Au 1er juillet 2024, il faut :

- être chef-fe, associé-e ou collaborateur-riche d'exploitation agricole ou aide familial.
- exercer une activité agricole à titre principal ou secondaire.
- avoir au moins 18 ans.
- être Français·e ou citoyen·ne d'un État membre de l'UE.
- jouir de ses droits civiques et politiques

Entre le 1er juillet et le 15 octobre : vous allez vous installer comme chef-fe ou, associé-e d'exploitation agricole ou devenir, conjoint-e collaborateur-riche ou aide familial : renseignez-vous auprès de votre Préfecture.

**Attention : les cotisant-es solidaires n'ont toujours pas le droit de vote.**

**Note : il est possible de vérifier son inscription sur les listes électorales auprès de votre Préfecture.**

À partir de début octobre, les listes provisoires seront affichées dans la mairie de la commune du siège de l'exploitation.

**Chaque voix comptera : ne laissez pas les autres décider à votre place !**